



Système de reconnaissance professionnelle
en évaluation environnementale

Livrable 2 : volet opérationnalisation

Résumé du rapport final

Le rapport final fut déposé le 26 mars 2025 auprès du CA
de l'AQÉI et réalisé par :

Jean Cadieux, Benoit Lagarde, Luc Valiquette et Jean-
Philippe Waaub

Table des matières

1	<i>Objectifs du projet SRP</i>	2
2	<i>Bénéfices associés au projet</i>	2
3	<i>Contenu du Volet 2 « Opérationnalisation » du projet</i>	3
3.1	Rôles du comité de coordination et du comité de consultation externe	3
3.2	Acteurs de l'évaluation environnementale et le SRP	4
3.3	Compétences	5
3.4	Offre de formation	11
3.5	Besoins de formation des praticiens	12
3.6	Analyse de carences	12
3.7	Conception de modules de formation	12
3.8	Réflexion sur le développement de programmes francophones en ÉE	12
	<i>Annexe 1 : Partenaires financiers du projet SRP (2022 à 2025)</i>	6
	<i>Annexe 2 : Membres du comité de coordination</i>	7
	<i>Membres du comité de consultation externe et remerciements</i>	8
	<i>Annexe 3 : Table des matières du rapport final</i>	10
	<i>Liste des tableaux du rapport final</i>	13
	<i>Liste des figures du rapport final</i>	12

Table des figures

Figure 1 : Organigramme intégrant au sein de l'AQÉI un comité d'implantation de l'OCP et une commission de gestion des titres (CGT) de reconnaissance professionnelle..... 5

RÉSUMÉ DU RAPPORT FINAL SUR LE VOLET OPÉRATIONNALISATION DU PROJET SRP

Ce document constitue un résumé du rapport sur le volet opérationnalisation du projet de système de reconnaissance professionnelle (SRP) en évaluation environnementale.

L'annexe 1 identifie les partenaires financiers du projet pour la période 2022 à 2025.

L'annexe 2 identifie les membres des comités ayant travaillé sur le projet. En plus des auteurs, 22 personnes, représentant le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, les universités et le secteur privé, ont collaboré à la réalisation du volet opérationnalisation du projet SRP.

L'annexe 3 reproduit la table des matières du rapport final remis au CA de l'AQEI. Ce rapport, comprenant ses annexes, compte 118 pages.

1 Objectifs du projet SRP

L'objectif principal du projet de système de reconnaissance professionnelle (SRP) de l'Association québécoise d'étude d'impact (AQEI) est de contribuer notamment à l'amélioration continue de la pratique de réalisation ainsi que de la qualité des études d'impact environnemental et social (ÉIES) faites au Québec et de leur révision, en les adaptant aux nouveaux contextes dont celui de la réglementation.

Le projet SRP pourrait ainsi contribuer à améliorer la performance globale des processus d'ÉIES des projets de développement au Québec et, à réduire la durée nécessaire à leur réalisation et à leur validation, de même que leur volume.

2 Bénéfices associés au projet

Avec le renouvellement important des ressources humaines, notamment liés à une vague de départs à la retraite, il devient très pertinent de développer un corpus de formation professionnelle adapté le mieux possible à la pratique des évaluations environnementales au Québec. Concrètement, un personnel mieux formé devrait être en mesure de réaliser plus rapidement des études d'impact et des analyses répondant aux exigences des gouvernements tant provincial que fédéral, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que de toute autre autorité concernée. La mise en place de formations aurait également pour effet de mieux standardiser les exigences des deux gouvernements en matière d'ÉIES, ainsi que d'améliorer et de rendre plus clairs les devis d'appels d'offres et ce, dans l'optique que ces exigences soient adaptées à une approche par enjeux, plus économe en termes de traitement de l'information.

Plusieurs bénéfices sont associés à la réalisation du projet, soit :

- Établir une solide crédibilité professionnelle et promouvoir les bonnes pratiques en ÉE ;
- Augmenter la confiance des différents acteurs, incluant le public, envers les professionnels en ÉE ;
- Accroître leurs opportunités d'affaires ;
- Assurer une reconnaissance aux personnes qualifiées ;
- Fixer les compétences et les connaissances minimales requises pour assumer différentes responsabilités ;
- Favoriser la réalisation d'un travail tendant vers les meilleures pratiques ;
- Harmoniser les compétences des professionnels avec la législation et les normes en place ;
- Rendre plus fluide, uniforme et d'une qualité appropriée, la production des ÉIES afin de faciliter l'analyse de leur qualité ;
- Accroître la visibilité des adhérents dont les noms figurent sur un registre public ;
- Permettre l'accès à certains services groupés (ex: assurances-responsabilités, disponibilité et meilleurs prix pour des cours de formation continue, ou autres) ;
- Favoriser un développement professionnel uniforme et une formation continue minimale en évaluation d'impact.

3 Contenu du Volet 2 « Opérationnalisation » du projet

Le rapport sur le volet opérationnalisation du projet SRP a traité des questions suivantes :

- Évaluation de plusieurs avenues pour mettre sur pied le SRP
- Norme ISO 17024
- Recette pour convertir l'AQÉI en OCP
- Organigramme, rôles, responsabilités, calendrier de réalisation et budget associé

4 Avenues examinées pour mettre sur pied le SRP

Les avenues examinées et évaluées sont :

1. Un ordre professionnel (section 2.2.1 de ce document);
2. Un organisme de certification de personnes (OCP) (section 2.2.2 de ce document);
3. Un programme de formation universitaire (section 2.2.3 de ce document);
4. Un système de reconnaissance maison, qui pouvait prendre deux formes :
 - a) Une forme s'inspirant de la norme ISO 17024. La norme agirait alors comme guide des éléments importants à minimalement définir et opérer.

- b) Une forme ultra simple de reconnaissance de cours et d'expériences crédités, pour des compétences acquises en milieu universitaire, à laquelle s'ajouteraient des formations complémentaires reconnues par l'AQÉI.

Après examen de plusieurs formes que pourrait prendre la structure chargée de mettre en place et d'opérer le système de reconnaissance professionnelle (SRP), le Conseil d'administration (CA) de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) a décidé en juillet 2024 de devenir éventuellement un organisme de certification de personnes (OCP), qui générerait des titres de reconnaissance professionnelle reliés au domaine des évaluations environnementales, au sens de la norme ISO 17024.

5 Présentation de la norme ISO 17024

Le rapport présente la norme ISO 17024 qui encadre la création d'un OCP et la création du dispositif permettant la définition de titres de certification et les règles assurant leur maintien.

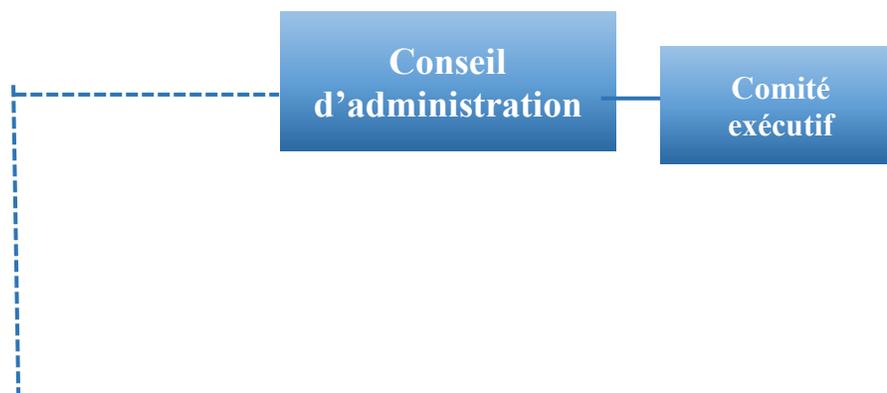
6 Proposition d'une recette pour convertir l'AQÉI en OCP

Le rapport présente une recette pour créer et gérer cet OCP. Il commente et contextualise les exigences de chacun des articles de la norme ISO 17024, et il propose des actions à suivre pour que l'AQÉI puisse devenir un OCP en vue d'être auditée et reconnue à ce titre par le Conseil canadien des normes (CCN). Il transmet la matrice des critères utilisés par le CCN pour vérifier le respect de la norme ISO 17024 par un organisme postulant.

7 Organigramme, rôles, responsabilités, calendrier de réalisation et budget associé

Le rapport propose un organigramme de l'AQÉI intégrant un OCP, des responsabilités associées, un échéancier critique, une estimation d'un budget ventilant un ensemble de coûts liés à la mise en place de l'OCP et du processus de certification, incluant les audits, et les coûts d'opération des années subséquentes.

La figure 1 montre cet organigramme de structure de l'AQÉI intégrant une commission gérant les titres de reconnaissance professionnelle.



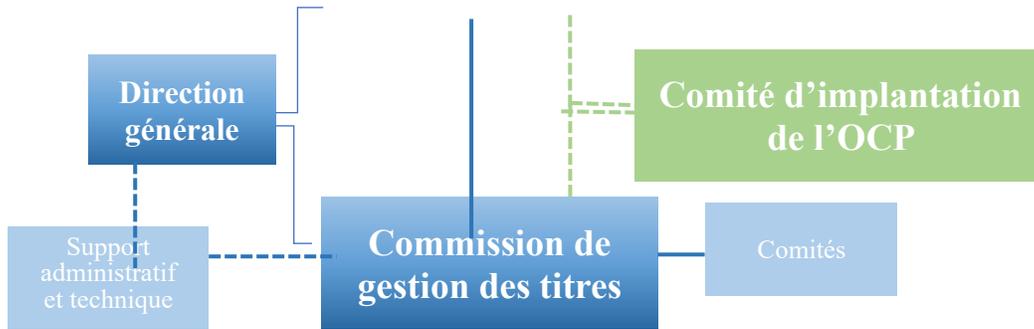


Figure 1 : Organigramme intégrant au sein de l'AQÉI un comité d'implantation de l'OCP et une commission de gestion des titres

(CGT) de reconnaissance professionnelle
 Les frais estimés pour la création de l'OCP sont de l'ordre de 50 000 \$ (plus ou moins 25%). L'estimation des frais annuels récurrents pour opérer l'OCP, une fois qu'il a été créé, est de l'ordre de 70 000 \$ (plus ou moins 25%).

8 Recommandations à l'AQÉI

Afin de devenir un OCP, le rapport sur l'opérationnalisation du SRP recommande que l'AQÉI engage un responsable, détenant une expertise pointue dans le domaine de la certification de personnes dans le domaine environnemental, pour mettre en place le SRP en évaluation environnementale.

Le CA devrait mandater cette ressource pour mettre en place la commission de gestion des titres (CGT) présentée dans ce document et différents comités responsables de certains aspects du dispositif de certification (définition des titres, examens, comités...).

De plus, cette ressource servirait de liaison entre le Conseil canadien des normes (CCN) et l'AQÉI, pour la mise en place de l'OCP.

Pour obtenir son statut d'OCP, l'AQÉI devra réaliser les tâches et responsabilités d'une association reconnue comme OCP.

L'AQÉI devra réaligner sa gestion et ses opérations pour l'opérationnalisation du SRP conformément aux règles lui permettant de maintenir son statut d'OCP.

Annexe 1 : Partenaires financiers du projet SRP (2022 à 2025)

Ce rapport a été produit dans le cadre du projet « Système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale » (Mars 2023 à décembre 2025).

Il a été financé par les partenaires suivants :

Partenaires financiers	
Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MÉIÉ), dans le cadre du « Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet 2 : soutien aux activités et projets structurants ».	
Hydro-Québec	
Le ministère de l'Environnement, de la Lutte au Changement climatique, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP).	
L'Association québécoise d'étude d'impact (AQÉI).	
Le programme MITACS Accélération en partenariat avec l'AQÉI, pour le projet « Étude d'un système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale », sous la direction de Jean Cadieux (Université de Sherbrooke) et Jean-Philippe Waaub (Université du Québec à Montréal).	
L'Institut national de la recherche scientifique (INRS).	

Annexe 2 : Membres du comité de coordination

Chargé de projet	
Luc Valiquette : M.Sc.A, conseiller senior	
Consultants	
Benoit Lagarde, conseil stratégique, retraité WSP et Englobe	Benoit Lagarde Conseil stratégique, retraité WSP et Englobe
Jean-Philippe Waaub : président et fondateur de E3SA Consultants Inc., professeur associé, à la retraite, département de géographie, Université du Québec à Montréal	
Jean Cadieux : professeur titulaire, École de gestion, département des systèmes d'information et méthodes quantitatives de gestion, Université de Sherbrooke	

Membres du comité de consultation externe et remerciements

Les auteurs désirent remercier M. Mario Heppell, pour sa collaboration appréciée dans le cadre du présent document. Ils remercient également les personnes ci-dessous, à titre de membres du comité de consultation externe pour la validation des livrables du projet. Les noms sont indiqués par catégorie d'acteurs et par ordre alphabétique.

Gouvernement	
Geneviève Bélanger, gestionnaire de procédure d'ÉE, Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC)	
Maryse R. Brosseau, économiste, direction générale des politiques, de l'analyse économique et de l'achat local, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)	
Julia Cyr-Gagnon, professionnelle, direction générale de l'ÉE et stratégique, ministère de l'Environnement de la Lutte au Changement climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	
Sylvie Tanguay, conseillère, ministère des Transports et de la Mobilité durable	
Secteur économique	
Gilles Côté, consultant senior, président du COFEX, et chargé de cours UQAM et UdeSher	Gilles Côté Consultant senior en évaluation environnementale
Marie-Josée Grimard, cheffe – projets majeurs et études d'impacts, direction environnement, Hydro-Québec	
Mario Heppell, directeur d'expertise Études d'impact et évaluations environnementales stratégiques, STANTEC	
Guy Jérémie, conseiller, Systra	
Marc-Antoine Ladouceur, président, Auditerra	
Jean-Yves Lalande, consultant senior en environnement et développement durable	Jean-Yves Lalande Consultant senior en environnement et développement durable
Nathalie Leblanc, conseillère environnement et société, Pesca	
Christine Martineau, conseillère, WSP	
Brigitte Masella, conseillère en études d'impacts, GHD	

Annie Prince, chargée de projet environnement, unité étude d'impact, Hydro-Québec	
Yves Rochon, conseiller et formateur en ÉE, expert retraité du MELCCFP	Yves Rochon Conseiller et formateur en évaluation environnementale
Experts des universités et associations professionnelles	
Pierre André, professeur à la retraite, département de géographie, Université de Montréal	 Université de Montréal Faculté des arts et des sciences Département de géographie
Mario Gauthier, professeur titulaire, département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO)	 UQO UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
Jean Hébert, directeur général, AQEI	
Niem Huynh, chargée des stages, maîtrise en évaluation environnementale, Université Concordia	 UNIVERSITÉ Concordia UNIVERSITY MONTREAL
Michel Lafleur, directeur du Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke (Usher)	 UDS Université de Sherbrooke
André St-Hilaire, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau, Terre, Environnement	 INRS UNIVERSITÉ DE RECHERCHE EAU TERRE ENVIRONNEMENT
Sebastian Weissenberger, professeur associé, TELUQ	 UNIVERSITÉ TÉLUQ

Annexe 3 : Table des matières du rapport final

SOMMAIRE EXÉCUTIF	I
MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION	III
MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EXTERNE ET REMERCIEMENTS	IV
AVIS	VI
TABLE DES MATIÈRES	VII
LISTE DES TABLEAUX	XII
LISTE DES FIGURES	XIII
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	1
1 → INTRODUCTION	2
2 → AVENUES ÉVALUÉES POUR DÉVELOPPER LE PROJET SRP	3
2.1 → Contexte lié au domaine de l'évaluation environnementale au Québec	3
2.2 → Les avenues examinées	4
2.2.1 → Un ordre professionnel.....	5
2.2.2 → Un organisme de certification de personnes (OCP).....	7
2.2.3 → Un programme de formation universitaire	10
2.2.4 → Un système de reconnaissance maison	12
2.3 → Recommandations au CA de l'AQÉI sur les avenues proposées	14
2.4 → Décision du CA de l'AQÉI sur les avenues proposées	16
3 → LE DÉVELOPPEMENT D'UN SRP S'INSPIRANT DE LA NORME ISO 17024	16
3.1 → La structure de l'OCP	17
3.2 → Les étapes	20

3.3	→ Calendrier et échéancier de mise en place du SRP	20
3.3.1	→ Calendrier suggéré pour l'implantation de l'OCP	20
3.3.2	→ Échéancier suggéré pour l'implantation de l'OCP	21
3.4	→ Les investissements requis	23
3.4.1	→ Frais pour la création de l'OCP	23
3.4.2	→ Frais annuels récurrents pour le maintien de l'OCP	24
3.5	→ Critères du CCN pour délivrer une certification en vertu la norme ISO 17024	24
4	→ PRÉSENTATION DE LA NORME 17024 ET DES ACTIONS PROPOSÉES	
	→ POUR QUE L'AQÉI DEVIENNE UN OCP	25
4.1	→ Utilité de la norme ISO 17024	25
4.2	→ Les articles de la norme ISO 17024:2012	26
4.2.1	→ Les articles 1 à 6 de la norme ISO 17024	26
4.2.2	→ L'article 7 de la norme ISO 17024	27
4.2.3	→ Les articles 8 et 9 de la norme ISO 17024	27
4.2.4	→ L'article 10 de la norme ISO 17024	27
5	→ CONCLUSION	27
6	→ RECOMMANDATIONS	28
7	→ ANNEXES	30
7.1	→ Annexe 1. Attestation d'acquisition de la norme ISO 17024 : 2012 par l'AQÉI	30
7.2	→ Annexe 2. Échéancier d'implantation du système d'OCP et budget	30
7.3	→ Annexe 3. Proposition financière du Conseil canadien des normes (CCN)	33
7.4	→ Annexe 4. Matrice des critères du Conseil canadien des normes (CCN) pour l'audit d'une organisation en vertu de la norme ISO 17024	34
7.5	→ Annexe 5. Établissement d'un système de management selon la norme ISO 9001 favorisant la mise en place d'un SRP s'inspirant de la norme ISO 17024	37
7.5.1	→ Objectifs poursuivis	37
7.5.2	→ Actions pour mettre en place la norme ISO 9001	39

7.6	→ Annexe 6. Application de la norme ISO 17024 par l'AQEI	44
7.6.1	→ Domaine d'application	44
7.6.2	→ Références normatives	44
7.6.3	→ Termes et définitions	44
7.6.4	→ Exigences générales	44
7.6.5	→ Exigences structurelles	53
7.6.6	→ Exigences relatives aux ressources impliquées dans le processus de certification	57
7.6.7	→ Exigences relatives aux enregistrements et aux informations	65
7.6.8	→ Dispositif(s) particulier(s) de certification	72
7.6.9	→ Exigences du processus de certification	78
7.6.10	→ Exigences du système de management	98
7.7	→ Annexe 7. Proposition de titres que le SRP de l'AQEI pourraient offrir	110
7.7.1	→ La création d'un dispositif de certification de personnes	110
7.7.2	→ Le périmètre de certification (article 8.2 a) de la norme ISO 17024)	110
7.7.3	→ La description de la mission et des tâches associées (articles 8.2 a) et 8.2 b) de la norme ISO 17024)	110
7.7.4	→ La compétence exigée (article 8.2 c) de la norme ISO 17024) et les prérequis (article 8.2 e)	111
7.7.5	→ Proposition de titres et critères de reconnaissance liés aux différents titres	113
7.7.6	→ Les compétences requises, la scolarité, l'expérience et la séniorité	114
7.7.7	→ Procédures, documents et formulaires	116
7.7.8	→ Code de conduite Article 8.2 f) de la norme ISO 17024	117
7.7.9	→ Méthodes d'évaluation d'une certification initiale et d'un renouvellement (article 8.3 b) de la norme)	117
7.7.10	→ Critères de suspension et de retrait d'une certification Article 8.3 d) de la norme ISO 17024	118

Liste des figures du rapport final

FIGURE 1.	→ ORGANIGRAMME INTÉGRANT AU SEIN DE L'AQEI UN COMITÉ D'IMPLANTATION DE L'OCP ET UNE COMMISSION DE GESTION DES TITRES (CGT) DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE	17
FIGURE 2.	→ ATTESTATION D'ACQUISITION DE LA NORME ISO 17024 : 2012 PAR L'AQEI	30
FIGURE 3.	→ LÉGENDE ET CODE DE COULEUR DE L'ÉCHÉANCIER	31
FIGURE 4.	→ SEMAINES 1 À 52 DE L'ÉCHÉANCIER	31
FIGURE 5.	→ SEMAINE 53 À 100 DE L'ÉCHÉANCIER	32
FIGURE 6.	→ PROPOSITION FINANCIÈRE DU CCN POUR LA CRÉATION ET L'OPÉRATION DE L'OCP	33

Liste des tableaux du rapport final

TABLEAU-1.	→ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'AVENUE D'UN ORDRE PROFESSIONNEL	6 ¹
TABLEAU-2.	→ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'AVENUE D'UN ORGANISME DE CERTIFICATION DE PERSONNES (OCP)	10 ¹
TABLEAU-3.	→ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'AVENUE D'UN PROGRAMME DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN ÉE	11 ¹
TABLEAU-4.	→ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'AVENUE D'UN SYSTÈME MAISON INSPIRÉ DE LA NORME ISO 17024	13 ¹
TABLEAU-5.	→ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'AVENUE D'UN SYSTÈME MAISON SIMPLIFIÉ	14 ¹
TABLEAU-6.	→ RECOMMANDATIONS QUANT AUX AVENUES À PRIVILÉGIER PARMI CELLES EXAMINÉES POUR LA MISE NE PLACE DU SRP EN ÉE	14 ¹
TABLEAU-7.	→ RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS DANS UNE STRUCTURE DE L'AQÉI INTÉGRANT UN OCP	18 ¹
TABLEAU-8.	→ CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU SRP	21 ¹
TABLEAU-9.	→ EXIGENCES GÉNÉRALES DE LA NORME ISO-17024 CONCERNANT LES QUESTIONS JURIDIQUES, LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DÉCISION DE CERTIFICATION, LE MANAGEMENT DE L'IMPARTIALITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'OCP	45 ¹
TABLEAU-10.	→ CONTENU DE LA NORME ISO-17024 CONCERNANT LES EXIGENCES STRUCTURELLES POUR QUE L'AQÉI INTÈGRE UN OCP	53 ¹
TABLEAU-11.	→ EXIGENCES RELATIVES AUX RESSOURCES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION	58 ¹
TABLEAU-12.	→ EXIGENCES RELATIVES AUX ENREGISTREMENTS ET AUX INFORMATIONS	66 ¹
TABLEAU-13.	→ EXIGENCES RELATIVES AUX DISPOSITIF(S) PARTICULIER(S) DE CERTIFICATION	73 ¹
TABLEAU-14.	→ EXIGENCES RELATIVES AU PROCESSUS DE CERTIFICATION	83 ¹
TABLEAU-15.	→ EXIGENCES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT	99 ¹
TABLEAU-16.	→ PROPOSITION DE TITRES (DESCRIPTION)	114 ¹
TABLEAU-17.	→ PROPOSITION DE CRITÈRES ET DE VALEURS ASSOCIÉS À DES TITRES POSSIBLES DE RECONNAISSANCES PAR LE SRP	116 ¹

